



vous guider



Castration ou écimage de maïs

■ Livret d'accueil
des travailleurs saisonniers

INTRODUCTION

Bienvenue,

Vous êtes embauché(e) pour effectuer un travail saisonnier de castration ou d'écimage de maïs.

Ce livret a pour objectif de vous aider à assurer votre sécurité et celle des autres travailleurs.

✚ Pour l'employeur

« Le chef d'exploitation doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs, y compris des salariés temporaires. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. »

« Il doit mettre à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser. »

✚ Pour le salarié

« Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, il incombe à chaque salarié de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que celle des autres personnes concernées par le fait de ses actes ou de ses omissions de travail. »

Nous sommes tous des acteurs de notre sécurité au travail.

Le service de Santé-Sécurité au Travail de la MSA Loire-Atlantique - Vendée
met à votre service un savoir-faire sur

les risques professionnels

L'ÉQUIPE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Médecins du travail
- Infirmières de santé au travail
- Conseillers de prévention

Son objectif est de conseiller les employeurs et d'accompagner tous les actifs agricoles pour limiter les risques professionnels en améliorant les conditions de travail.

POUR NOUS CONTACTER, VOS INTERLOCUTEURS MSA

SERVICE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Site de Loire-Atlantique

☎ 02 40 41 39 99

✉ sst44convocation.blf@msa44-85.msa.fr

Site de Vendée

☎ 02 51 36 89 39

✉ sst85convocation.blf@msa44-85.msa.fr

LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Signaler tous les accidents (petites coupures, piqûres d'insectes, malaise...), au responsable.

Ne jamais transporter une victime.



Appels d'urgence :

Numéro interne à l'entreprise :



LE MAÏS

POURQUOI CASTRER LE MAÏS ?

Tout d'abord, cette opération peut se réaliser manuellement ou mécaniquement.

L'auto-fécondation du maïs n'est pas souhaitable pour la qualité et le rendement des grains de maïs.

La castration du maïs, qui consiste en **l'étêtage des fleurs mâles** sur les rangs femelles, permet de ne conserver qu'une rangée de pieds femelles, prêts à être fécondés par les espèces mâles

d'une autre variété, plantées dans le rang voisin.

Dans le cadre de votre activité de travail, vous allez être exposé à différents risques.

Le service Santé-Sécurité au Travail de la MSA 44-85 vous propose quelques conseils pour que votre saison se déroule sans souci.

LES RISQUES PRINCIPAUX

✚ Les phytosanitaires (*traitements insecticides, fongicides et herbicides*)

- Vérifier auprès de l'employeur si les traitements phytosanitaires ont été réalisés sur la parcelle. Suivant les produits, il est interdit de pénétrer dans la zone traitée pendant un temps variable selon leur composition.
- La pénétration des produits peut se faire par les voies respiratoires, les voies digestives (mains contaminées) et par la voie cutanée.
- Les conséquences peuvent être dangereuses à court terme et à long terme.



✚ Les engins agricoles

- Les consignes générales de sécurité données par le chef d'équipe doivent être respectées.
- Le respect des distances de sécurité est indispensable, notamment lorsque les engins réalisent des manœuvres : tracteur, castreuse à maïs...
- Attention au matériel d'irrigation au moment du déroulage et aux tuyaux au sol qui peuvent engendrer des chutes.



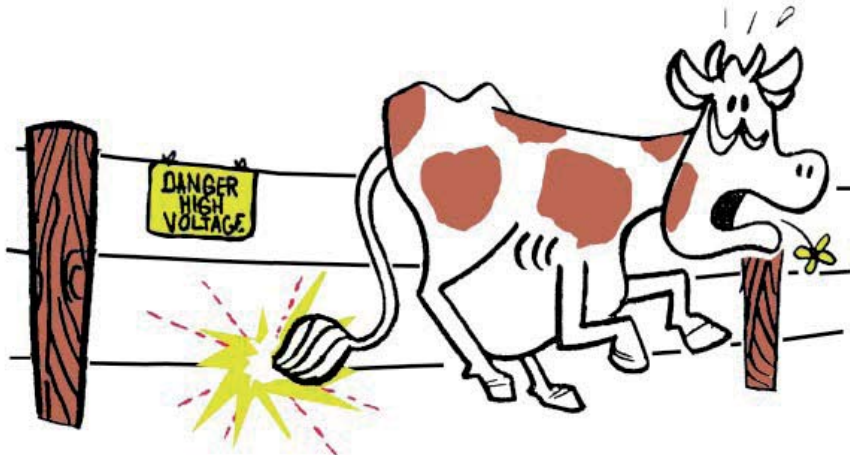
✚ Le risque routier

- Je pars suffisamment tôt pour ne pas prendre de risque sur la route.



❖ Le risque électrique

→ Clôtures électriques = décharge + traumatisme en cas de chute.



❖ La chaleur

Pour se protéger de la lumière et du soleil, il convient d'adopter une tenue vestimentaire adaptée :

- Des vêtements protecteurs de préférence, souples et amples qui couvrent le dos et la nuque. Préférer des tee-shirts à manches longues.
- Une casquette pour se protéger du soleil.
- Des chaussures fermées plus ou moins montantes qui tiennent les chevilles pour éviter les chutes.
- Des lunettes de protection pour protéger de la poussière, des griffures de feuillage ou branches, et du soleil.
- Appliquer régulièrement de la crème solaire sur les parties de la peau non couvertes.
- Prévoir également une tenue de pluie.



✚ Les coupures

- Le risque de coupure est plus présent notamment lors de l'épuration à la serpette.
- Il convient, avant de commencer la saison, de vérifier la vaccination contre le tétanos avec votre médecin généraliste.



EN CAS DE COUPURE

Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon

Désinfectez la plaie avec un produit antiseptique

Protégez la plaie avec un pansement



✚ Les réactions allergiques et piqûres d'insectes

- Chez certaines personnes le contact répété avec le pollen peut déclencher des rhumes, conjonctivites, éternuements...
- Le contact avec les feuilles peut entraîner des démangeaisons, urticaire. Il est possible de porter des gants.





LE RYTHME DE TRAVAIL

❖ Comment prévenir la fatigue ?

- Prendre un solide petit déjeuner équilibré pour éviter les malaises en fin de matinée.
- Hydratation régulière avant le travail, pendant et après le travail (éviter les eaux gazeuses et trop sucrées).
- La consommation d'alcool est interdite sur les lieux de travail.
- Privilégier un temps de sommeil adapté à ses besoins.
- Ne pas abuser des excitants comme le café, l'alcool et les boissons énergisantes.
- Se laver les mains avant la prise de repas.
- Prendre une douche à la fin de la journée de travail.



LE RYTHME DE TRAVAIL

✚ Les échauffements

Quelques conseils **avant** le travail

Étirement des bras, debout, doigts croisés
(15 secondes à l'horizontale et en haut)



Devant



Derrière

Étirement des épaules : mains sur le coude, tirez en arrière



✚ Les étirements

Quelques conseils **après** le travail

Pivoter la tête à droite et à gauche très lentement et rotation de la tête



Rotation des poignets, doigts croisés dans les deux sens



Rotation du bassin, façon « hula-hoop »



Rotation des épaules, avant / arrière



Rotation mains jointes avant / arrière, bras à l'horizontale



Pour tout complément d'information

MSA Loire-Atlantique - Vendée

Service Santé-sécurité au travail

Tél. 02 51 36 89 39

MSA Loire-Atlantique - Vendée

Site de Vendée

33 boulevard Réaumur
85933 La Roche sur Yon Cedex 9
tél. 02 51 36 88 88

Site de Loire-Atlantique

2 impasse de l'Esperanto - St-Herblain
44957 Nantes Cedex 9
www.msa44-85.fr



L'essentiel & plus encore